



Pour la société absorbante

METROPOLE TELEVISION

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 386 179,60 €
Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle
92575 Neuilly s/ Seine Cedex
339 012 452 RCS Nanterre

Pour la société absorbée

M6 TOULOUSE

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 89, avenue Charles de Gaulle
92575 Neuilly s/ Seine Cedex
433 503 414 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juin 2014, les sociétés **METROPOLE TELEVISION** et **M6 TOULOUSE** ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société **M6 TOULOUSE** par la société **METROPOLE TELEVISION**, par lequel **M6 TOULOUSE** ferait apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2013, de la totalité de son actif, évalué à 517 659,00 euros, à charge pour **METROPOLE TELEVISION** de reprendre la totalité de son passif, évalué à 454 350,00 euros, soit un actif net apporté de 63 309,00 euros.

METROPOLE TELEVISION détenant la totalité des actions composant le capital de la société **M6 TOULOUSE**, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé, conformément aux dispositions de l'article 236-3-II du Code de commerce.

L'opération dégagerait, en outre, un boni de fusion de 23 309,00 euros.

L'apport-fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2014. En conséquence, toutes les opérations actives et passives effectuées par **M6 TOULOUSE** depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par **METROPOLE TELEVISION**.

Les créanciers des sociétés **M6 TOULOUSE** et **METROPOLE TELEVISION** dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et les délais prévus aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce.

Le projet de fusion sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre pour chacune des sociétés participantes le 30 juin 2014 au plus tard.

Le présent avis est publié sur les sites internet www.m6toulouse.fr et www.groupem6.fr/finances conformément aux dispositions de l'article R. 236-2-1 du Code de commerce.

Pour avis

CONTACT

Métropole Télévision
Direction financière
89, avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly s/ Seine Cedex
communication_financiere@m6.fr